

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 mars 2026 à 19h

L'an deux mille vingt six et le neuf mars à dix neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard BOURSINHAC, Maire.

Présents : M. BOURSINHAC Bernard, M. CALVET Pierre, M. CAMPERGUE Marcel, M. CORBEL Richard, M. DAUPHINOT Daniel, Mme FAGES Anne-Marie, M. IZAC Jacques, Mme LAPORTE Pauline, M. POUGET Grégory, Mme RIEU Annie.

Excusés : Mme RAYMOND Brigitte.

Absents : M. BORZYCKI Milan, Mme BROQUA Pauline, Mme GENETAY Armelle.
Madame Mme RAYMOND Brigitte a donné procuration à M. IZAC Jacques.
Madame FAGES Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Le PV du dernier Conseil du 02/03/2026 est approuvé à l'unanimité.

1- **Création d'un poste de rédacteur territorial**

La secrétaire générale de mairie a obtenu son concours de rédacteur territorial. Afin de la nommer sur ce nouveau grade il y a lieu de créer un emploi de rédacteur territorial.

Délibération 2026-03-09-001

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite au concours de rédacteur territorial de la secrétaire générale de mairie de la commune, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, il convient de modifier les effectifs du service administratif en créant un emploi de rédacteur territorial.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet, pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie :

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial,

Grade : Rédacteur :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

2- **Demande d'aide sociale**

Une assistante sociale demande une aide concernant le paiement de facture d'eau d'une habitante de la commune. Le montant de cette demande d'aide est de 60€.

Délibération 2026-03-09-002

Une demande d'aide financière pour aider à payer la facture d'eau d'un particulier a été déposée par une assistante sociale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-Approuve le paiement d'une partie de cette facture d'eau, pour un montant d'aide de 60€, en tant qu'aide financière exceptionnelle

3- CFU 2025 des budgets principal, camping, canoë, lotissement, caisse des écoles

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les réalisations de l'année 2025 concernant les différents budgets de la commune.

Délibération 2026-03-09-003

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 d'Entraygues sur Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2025 d'Entraygues sur Truyère pour les budgets suivants : Budget Principal, Camping, Canoë Kayak, Caisse des Ecoles et Lotissement.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4- Reprise des résultats des budgets principal, camping, canoë, lotissement

Monsieur le maire propose de valider les résultats définitifs de l'année 2025 des différents budgets suite à la reprise anticipée de ces résultats lors du conseil municipal du 2 mars et d'affecter certains excédents de fonctionnement en investissement.

Délibération 2026-03-09-004

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

- Vu le compte financier unique 2025 approuvé ce jour,

Les résultats de l'exercice 2025 pour le budget principal se présentent comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 476 468,00	1 898 260,00	4 374 728,00
	Recettes réalisées (1)	B	860 233,39	1 789 705,31	2 649 938,70
	Restes à réaliser	C	282 907,61	0,00	282 907,61
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 375 146,21	1 898 260,00	4 273 406,21
	Dépenses réalisées (1)	E	963 087,56	1 517 893,45	2 480 981,01
	Restes à réaliser	F	494 302,00	0,00	494 302,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-102 854,17	271 811,86	168 957,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-101 321,79	0,00	-101 321,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-204 175,96	271 811,86	67 635,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-211 394,39	0,00	-211 394,39
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-415 570,35	271 811,86	-143 758,49

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate et approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 qui se présente ainsi :

Reprise anticipée des résultats	Affectation à l'investissement (compte 1068)	271 811.86 €
	Affectation en réserves 1064 pour le montant des plus-values nettes de cession d'actif (IBC M4)	0€
	Report en investissement au 001 (DI si RI si +)	-204 175.96 €
	Report en fonctionnement au 002 (DF si -, RF si +)	0 €

Délibération 2026-03-09-005

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

- Vu le compte financier unique 2025 approuvé ce jour,

Les résultats de l'exercice 2025 pour le budget camping se présentent comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation		Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	80 551,68	290 455,41		371 007,09
	Recettes réalisées (1)	B	66 900,58	286 628,16		353 528,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00		0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	157 000,00	322 000,00		479 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	80 683,76	267 890,34		348 574,10
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00		0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-13 783,18	18 737,82		4 954,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	76 448,32	31 544,59		107 992,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	62 665,14	50 282,41		112 947,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00		0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	62 665,14	50 282,41		112 947,55

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate et approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 qui se présente ainsi :

Reprise anticipée des résultats	Affectation à l'investissement (compte 1068)	0 €
	Affectation en réserves 1064 pour le montant des plus-values nettes de cession d'actif (IBC M4)	1 500 €
	Report en investissement au 001 (DI si -, RI si +)	62 665.14 €
	Report en fonctionnement au 002 (DF si -, RF si +)	48 782.41 €

Délibération 2026-03-09-006

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

- Vu le compte financier unique 2025 approuvé ce jour,

Les résultats de l'exercice 2025 pour le budget canoë se présentent comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	29 492,13	20 331,23	49 823,36
	Recettes réalisées (1)	B	14 746,00	16 527,33	31 273,33
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	29 713,00	21 000,00	50 713,00
	Dépenses réalisées (1)	E	14 113,33	15 457,62	29 570,95
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 069,71	1 702,38
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	668,77	889,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	1 738,48	2 592,02
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	1 738,48	2 592,02

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate et approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 qui se présente ainsi :

Reprise anticipée des résultats	Affectation à l'investissement (compte 1068)	0 €
	Affectation en réserves 1064 pour le montant des plus-values nettes de cession d'actif (IBC M4)	0 €
	Report en investissement au 001 (DI si -, RI si +)	853.54 €
	Report en fonctionnement au 002 (DF si -, RF si +)	1 738.48 €

Délibération 2026-03-09-007

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

- Vu le compte financier unique 2025 approuvé ce jour,

Les résultats de l'exercice 2025 pour le budget lotissement se présentent comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	405 577,94	291 842,33	697 420,27
	Recettes réalisées (1)	B	202 787,97	202 787,97	405 575,94
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	202 789,97	425 793,71	628 583,68
	Dépenses réalisées (1)	E	202 787,97	202 787,97	405 575,94
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	133 951,38	-68 836,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	133 951,38	-68 836,59
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	133 951,38	-68 836,59

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate et approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 qui se présente ainsi :

<i>Reprise anticipée des résultats</i>	<i>Affectation à l'investissement (compte 1068)</i>	<i>0 €</i>
	<i>Affectation en réserves 1064 pour le montant des plus-values nettes de cession d'actif (IBC M4)</i>	<i>0 €</i>
	<i>Report en investissement au 001 (DI si -, RI si +)</i>	<i>-202 787.97 €</i>
	<i>Report en fonctionnement au 002 (DF si -, RF si +)</i>	<i>133 951.38 €</i>

5- Questions diverses

-Le chantier au niveau du Pont Notre Dame est en cours. L'entreprise est actuellement en attente des résultats des sondages.

Fin de la séance : 19h50

Délibérations examinées lors de la séance du 9 mars 2026 :

Délibération 2026-03-09-001 à délibération 2026-03-09-007

Le Maire

Pauline LAPORTE

Le secrétaire de séance

Jordi BERGEY

